



PRIX EUROPÉEN DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Contenu

DÉFINITION ET JUSTIFICATION.....	3
1.1. Reconnaître l'excellence dans l'esprit d'entreprise	3
1.2. Les objectifs.....	3
1.3. Importance de l'esprit d'entreprise.....	3
1.4. Avantages pour les participants	3
MÉTHODOLOGIE	4
2.1. Public cible.....	4
2.2. Catégories	4
2.3. Processus de sélection en deux étapes	5
2.3.1. Niveau national	5
2.3.2. Niveau européen.....	5
2.4. Critères d'éligibilité.....	5
2.4.1 Les partenariats public-privé comprennent les éléments suivants	6
2.4.2 Précédents entrants dans l'EEPA	6
2.4.3 Durée du projet	6
2.5 Sélection des candidats	6
2.6 Procédure d'entrée.....	6
CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION	8
3.1. Admissibilité à l'entrée	8
3.2. Critères d'évaluation	8

DÉFINITION ET JUSTIFICATION

1.1. Reconnaître l'excellence dans l'esprit d'entreprise

Le Prix européen de la promotion de l'entreprise (PEPE), créé par la Commission européenne, récompense des projets exceptionnels qui promeuvent et soutiennent l'esprit d'entreprise. Au-delà d'une compétition, les prix célèbrent les politiques et les activités d'entreprise réussies, inspirant d'autres personnes à travers l'Europe.

Le concours couvre les 27 États membres de l'UE¹ et les pays associés dans le cadre du pilier PME du programme du marché unique ².

1.2. Les objectifs

1. Mettre en évidence les projets réussis de promotion de l'esprit d'entreprise.
2. Partager les meilleures pratiques et politiques.
3. Sensibiliser aux contributions sociétales des entrepreneurs.
4. Inspirer les entrepreneurs potentiels.

1.3. Importance de l'esprit d'entreprise

Les PME, qui représentent plus de 99 % des entreprises européennes, sont le moteur de l'innovation, de la concurrence, de la flexibilité du marché du travail et de la création d'emplois. La reconnaissance des projets qui soutiennent l'esprit d'entreprise est essentielle pour favoriser la croissance des PME dans les différentes régions et cultures d'Europe.

1.4. Avantages pour les participants

Les participants gagnent en visibilité grâce au site web de l'EEPA, aux campagnes médiatiques et aux médias sociaux. Les lauréats, sélectionnés pour leur créativité et leur impact, inspirent les autres en tant que modèles. La reconnaissance se fait au niveau national et européen, assurant une large publicité.

Il y a deux types de lauréats : les lauréats des catégories et un lauréat général pour le prix du Grand Jury.

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

² [Soutien aux PME - européenne](#)

MÉTHODOLOGIE

2.1. Public cible

Le concours est ouvert aux autorités publiques, aux partenariats public-privé, aux établissements d'enseignement et aux ONG des États membres de l'UE ainsi que des pays associés au pilier PME du programme du marché unique.

Pour la catégorie Entrepreneuriat responsable et inclusif, les PME qui répondent à la définition des PME³ peuvent poser leur candidature en tant que telles, à condition que le projet ne constitue pas l'activité principale de la PME.

2.2 Catégories

Il y a six catégories de prix, et chacune d'entre elles récompensera les projets locaux, régionaux ou nationaux qui font progresser avec succès les performances de leur entreprise :

1. **Amélioration de l'environnement des entreprises et promotion de l'esprit d'entreprise** : récompense les projets qui favorisent l'esprit d'entreprise.

Exemples : Manifestations et campagnes visant à promouvoir l'esprit d'entreprise et une culture qui encourage la créativité, l'innovation et l'acceptation des risques, ainsi que des mesures visant à réduire les formalités administratives, à faire décoller les nouvelles entreprises, à soutenir le transfert de propriété des entreprises, à faciliter l'accès des PME aux marchés publics.

2. **Investir dans les compétences entrepreneuriales** : récompense les projets visant à améliorer les compétences entrepreneuriales, managériales et des employés.

Exemples : Promotion de compétences spécifiques telles que les compétences techniques nécessaires dans le secteur de l'artisanat, les capacités linguistiques, les compétences numériques ; programmes de mobilité et de mentorat pour les entrepreneurs, éducation à l'esprit d'entreprise dans les écoles et les universités.

3. **Soutenir la transition numérique** : récompense les projets qui soutiennent la transition numérique des entreprises en leur permettant de développer, de commercialiser et d'utiliser des technologies, des produits et des services numériques.

4. **Soutenir l'internationalisation des entreprises** : reconnaît les politiques et les projets innovants qui aident les PME à s'étendre à de nouveaux marchés, soutiennent le commerce transfrontalier et contribuent à l'internationalisation.

Exemples : Projets de soutien à la coopération commerciale internationale, outils d'information ou de mise en relation, services de soutien ou programmes aidant les PME à s'implanter à l'étranger.

5.

6. **Soutenir la transition durable** : reconnaît les politiques et les projets qui soutiennent la transition durable et les aspects environnementaux tels que l'économie circulaire, la neutralité climatique, l'énergie propre, l'efficacité des ressources ou la biodiversité

³ comme indiqué dans la [définition des PME \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/e0000000-0000-0000-0000-000000000000/attachment_data/file/114114)

par le biais, par exemple, du développement de compétences durables et de la mise en relation ainsi que du financement.

7. **Entrepreneuriat responsable et inclusif** : récompense les projets qui promeuvent la responsabilité sociale des entreprises parmi les petites et moyennes entreprises. Cette catégorie reconnaît également les efforts visant à promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les groupes défavorisés tels que les chômeurs, en particulier les chômeurs de longue durée, les migrants légaux, les personnes handicapées ou les personnes issues de minorités ethniques.

Exemples : Entreprises sociales ou à but non lucratif répondant à des besoins sociétaux par le biais de l'esprit d'entreprise.

Le Grand Prix du Jury est décerné au projet le plus inspirant, toutes catégories confondues.

2.3. Processus de sélection en deux étapes

2.3.1. Niveau national

Chaque pays nomme un coordinateur EEPA chargé de gérer les candidatures et de sélectionner jusqu'à deux projets dans différentes catégories. Les coordinateurs garantissent la transparence des processus de sélection et soumettent les candidatures par voie électronique à la Commission européenne.

2.3.2. Niveau européen

Les candidatures au niveau européen peuvent être soumises en ligne dans l'une des langues officielles de l'UE. La date limite à laquelle les coordinateurs doivent soumettre électroniquement leurs candidats nationaux pour la deuxième et dernière étape du Prix européen de la promotion de l'entreprise est indiquée sur le site

<https://futurium.ec.europa.eu/en/promoting-enterprise/european-enterprise-promotion-awards>.

Les coordinateurs nationaux doivent informer le secrétariat par courrier électronique (ann.garrott@loweurope.eu) des candidatures sélectionnées pour leur pays.

2.4. Critères d'éligibilité

Le concours est ouvert à toutes les autorités locales, régionales et nationales de l'UE ou des pays associés au pilier PME du programme du marché unique⁴. Cela inclut les villes, les communautés régionales et d'autres institutions publiques locales telles que les institutions de recherche et d'éducation, ainsi que les partenariats public-privé entre les autorités publiques et les entrepreneurs, les programmes éducatifs et les organisations commerciales.

Les projets émanant **uniquement d'entreprises privées ou de particuliers ne sont éligibles à la catégorie Entrepreneuriat responsable et inclusif que** pour les entités privées répondant à la définition des PME⁵, à condition que le projet pour lequel la PME postule ne soit pas l'activité principale de l'entreprise.

⁴ [Soutien aux PME - Commission européenne \(europa.eu\)](#)

⁵ [Définition des PME \(europa.eu\)](#)

Les candidatures conjointes de plusieurs pays pour des projets transfrontaliers seront également acceptées, à condition qu'elles soient soutenues par tous les pays concernés.

L'objectif du Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise est de récompenser les politiques qui encouragent l'esprit d'entreprise au niveau local, régional ou national. Par conséquent, les prix sont ouverts à toutes les autorités publiques chargées de l'élaboration des politiques.

Les autorités publiques sont définies en fonction du contexte national de chaque pays participant et peuvent comprendre des institutions chargées de l'élaboration des politiques, des organismes de financement et des organisations chargées de la mise en œuvre.

Les prix sont également ouverts aux partenariats public-privé, c'est-à-dire aux "formes de coopération entre les autorités publiques et le secteur privé qui visent à assurer le financement, la construction, la rénovation, la gestion ou l'entretien d'une infrastructure ou la fourniture d'un service".⁶

2.4.1 Les partenariats public-privé comprennent les éléments suivants :

- Accord financier par lequel le partenaire privé est chargé de la mise en œuvre d'une politique élaborée par l'autorité publique
- Un accord entre le partenaire privé et l'autorité publique pour laquelle le partenaire privé est impliqué - en raison de son expertise, de ses connaissances ou de ses ressources - dans le processus d'élaboration des politiques ; et
- Un soutien explicite, pas nécessairement de nature financière, que l'autorité publique accorde au partenaire du secteur privé dans le cadre d'un projet spécifique.

2.4.2 Précédents entrants dans l'EEPA

Les organisations qui ont déjà participé au programme EEPA peuvent poser leur candidature pour un nouveau projet ou pour le projet déjà présenté si celui-ci n'a pas été retenu dans la catégorie et que des changements/améliorations significatifs ont été apportés au projet.

2.4.3 Durée du projet

Les projets doivent exister depuis au moins 15 mois.

2.5 Sélection des candidats

Chaque pays soumet jusqu'à deux candidatures dans différentes catégories pour un examen au niveau européen.

2.6 Procédure d'entrée

Les candidatures doivent être téléchargées sur la plateforme de candidature EEPA et respecter les règles qui y figurent. Les candidatures peuvent être soumises dans l'une des langues officielles de l'UE. Les candidatures doivent être téléchargées avant la date limite.

⁶ Livre vert sur les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions, COM(2004) 327 final, Bruxelles, 30.04.2004.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

3.1. Admissibilité à l'entrée

Les candidatures doivent répondre à des critères tels que les délais de soumission, les formulaires complets et le respect des règles du concours.

3.2. Critères d'évaluation

Un jury, composé d'experts du monde universitaire, d'un représentant d'une organisation commerciale et d'organes de l'UE, évalue les candidatures sur la base de leur originalité, de leur impact, des relations avec les parties prenantes et de leur transférabilité.

Chaque candidature sera évaluée en la comparant aux autres candidatures de la même catégorie de prix et le jury se basera sur les éléments suivants pour attribuer sa note.

	Notes maximales
Originalité et faisabilité : <ul style="list-style-type: none">• Le projet était-il original et innovant ?• Pourquoi est-elle considérée comme une réussite ?	20 points
Impact sur l'économie locale : <ul style="list-style-type: none">• Quel a été l'impact du projet sur l'économie locale ?• A-t-elle créé des emplois ?• Le projet est-il viable à l'avenir ?• Quels seront les effets positifs à long terme ?	30 points
Amélioration des relations avec les parties prenantes locales : <ul style="list-style-type: none">• La population locale a-t-elle été impliquée dans le projet ?• Les communautés défavorisées en ont-elles bénéficié ?• Les caractéristiques culturelles, environnementales et sociales locales ont-elles été respectées ?	25 points
Transférabilité : <ul style="list-style-type: none">• L'approche pourrait-elle être répétée dans la région ?• L'approche pourrait-elle être répétée ailleurs en Europe ?• Le projet est-il inspirant ?• Des relations/partenariats sont-ils en cours de développement pour partager les enseignements tirés ?	25 points

Le jury peut décider d'attribuer à un projet une catégorie de prix différente de celle initialement demandée.

Les lauréats finaux sont sélectionnés par le jury européen et annoncés lors de la cérémonie du PEE à l'occasion de l'assemblée des PME.